

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 14 février 2020 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs de chancellerie

NOR : EAEA2003938A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la répartition des sièges du 7 décembre 2018 ;

Vu la liste d'aptitude pour la nomination au choix dans le corps des secrétaires de chancellerie au titre de 2018 du 7 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des adjoints administratifs de chancellerie ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Hervé BOUCHER du 29 janvier 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de chancellerie pour un mandat de quatre ans :

Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe de chancellerie

Titulaires :

- Mme Michèle VAUMORON (ASAM-UNSA)
- Mme Brigitte AVRIL (CFDT-MAE)

Suppléants :

- M. Oumar CAMARA (ASAM-UNSA)
- M. Rodolphe PAULIN (CFDT-MAE)

Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe de chancellerie

Titulaires :

- M. Pascal NOWAK (ASAM-UNSA)
- M. Fahrettin ACAR (CFDT-MAE)
- M. Phi-Ho NGUYEN (APMae)

Suppléants :

- Mme Michèle MOYON (ASAM-UNSA)
- Mme Jacqueline BAISET (CFDT-MAE)
- Mme Fabienne SOMMACAL (APMae)

Adjoint administratifs de chancellerie

Titulaires :

- M. Stafford SOUVERIN (CGT-MAE)

Suppléants :

- Mme Gulhanim AYDIN-AKSAN (CGT-MAE)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 14 février 2020

Pour le ministre de l'Europe et des affaires
étrangères et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines